

INSTRUCTION N° 77-4-B.1

du 11 JANVIER 1977

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

A N A L Y S E :

Extension à certaines communes, agglomérations ou district urbain

Documents à annoter :

- Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975
 - Instruction n° 76-79-B1 du 11 mai 1976
 - Instruction n° 76-121-B1 du 12 août 1976
 - Instruction n° 76-155-B1 du 8 décembre 1976
-

Est notifiée, en annexe, la circulaire n° B 6-B 137 en date du 10 décembre 1976 relative au versement destiné aux transports en commun .

Messieurs les Comptables voudront bien annoter en conséquence les instructions susvisées .

Pour LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le Sous-Directeur

Olivier LEFRANC

Destinataires pour application :

A.C.T.	R.G.P.	P.G.T.
T.P.G.R.	T.P.G.	T.G.C.
	T.G.E.	

Diffusion GT 3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B-6 B-137 du 10 décembre 1976
relative à l'institution du versement de transport
dans les communes de CANNES et du CANNET
et dans la région de VALENCIENNES
à compter du 1er janvier 1977

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

à

Messieurs les MINISTRES
et SECRETAIRES D'ETAT

J'ai l'honneur de vous informer de l'institution du versement de transport dans les communes de CANNES et du CANNET à compter du 1er janvier 1977 . Le taux de ce versement est fixé à 0,50 % .

Le versement de transport est institué également à compter de la même date dans la région de VALENCIENNES au taux de 0,75 % . Il concerne les communes ci-après :

ARTRES	LA SENTIENELLE
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	LIEU SAINT-AMAND
BOUCHAIN	LOURCHES
BRUAY-SUR-ESCAUT	MAING
CONDE-SUR-ESCAUT	NEUVILLE-SUR ESCAUT
CRESPIN	ONNAING
DOUCHY-LES-MINES	PETITE FORET
ESCAUDAIN	PROUVY
ESCAUTPONT	QUAROUBLE
FAMARS	QUIEVRECHAIN
FRESNES-SUR-ESCAUT	RAISMES
HASPRES	SAINT-AMAND-LES-EAUX
HELESMES	VALENCIENNES
HORDAIN	VIEUX-CONDE

Pour le MINISTRE et par délégation

Le Directeur du Budget

Par empêche ment du Directeur du Budget,

Le Sous-Directeur

Signé : Jean CHOSSAT